

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolvent ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,  
*Président.*

Le MERCREDI 30 novembre 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son vingt-deuxième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Sheila Rose Hutchison Dendy, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec William John Dendy, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolvent ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,  
*Président.*

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros deux à vingt-deux, les deux précités inclusivement, soient pris en considération demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Emerson propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le Bill C-40, intitulé: «Loi concernant les prêts aux propriétaires de petites entreprises commerciales pour l'amélioration et la modernisation de l'outillage et des locaux», soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative, sur division.

Le bill est alors lu la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur Pearson propose, pour l'honorable sénateur Emerson, appuyé par l'honorable sénateur Thorvaldson, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Après débat, et—

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la considération du discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Brooks, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*)—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir: